

Mayotte : les députés approuvent la limitation du droit du sol pour faire face aux clandestins

Article rédigé par *Valeurs Actuelles*, le 12 juillet 2018

Source [Le Point] Comment faire face à la très forte immigration clandestine en provenance des Comores ?

L'Assemblée nationale a adopté des restrictions du droit du sol à Mayotte ce mercredi 11 juillet. En nouvelle lecture du projet de loi, les députés ont approuvé l'article sénatorial qui exige pour les enfants nés à Mayotte que l'un de ses parents ait, au jour de la naissance, été présent de manière régulière sur le territoire national depuis plus de trois mois, rapporte [Ouest France](#).

La députée mahoraise Ramlati Ali a appelé lors des débats à l'Assemblée de ce mercredi, à réagir à la « situation urgente » du département, « où 74 % des enfants naissent de mère étrangère » après une traversée maritime souvent périlleuse depuis les Comores. « La maternité de Mayotte est devenue la première de France, avec 10 000 naissances par an. À ce rythme il faudrait construire une classe par jour alors que déjà les élèves ne peuvent aller à l'école qu'en rotation le matin ou l'après-midi », a-t-elle souligné.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.valeursactuelles.com/politique/mayotte-les-deputes-approuvent-la-limitation-du-droit-du-sol-pour>